

LE DÉVELOPPEMENT RÉCENT DES VERGERS A BASSES TIGES DANS LA HESBAYE LIÉGEOISE

par A. HUFTY

Assistant à l'Université de Liège

Des vergers à basses tiges ont été plantés en grand nombre depuis une dizaine d'années dans la Hesbaye au sud de Saint-Trond et de Tongres, centres traditionnels de cultures fruitières.

D'après des statistiques officielles (1), on peut considérer qu'il y avait à peu près 100 exploitations pour un total de 500 ha de vergers en 1966, soit une moyenne assez élevée de 4 à 5 ha par exploitation (moyenne du pays : 1 à 2 ha).

Pour les 5 dernières années, on observe un doublement de la superficie plantée et une évolution vers une augmentation de la surface occupée par les grandes exploitations.

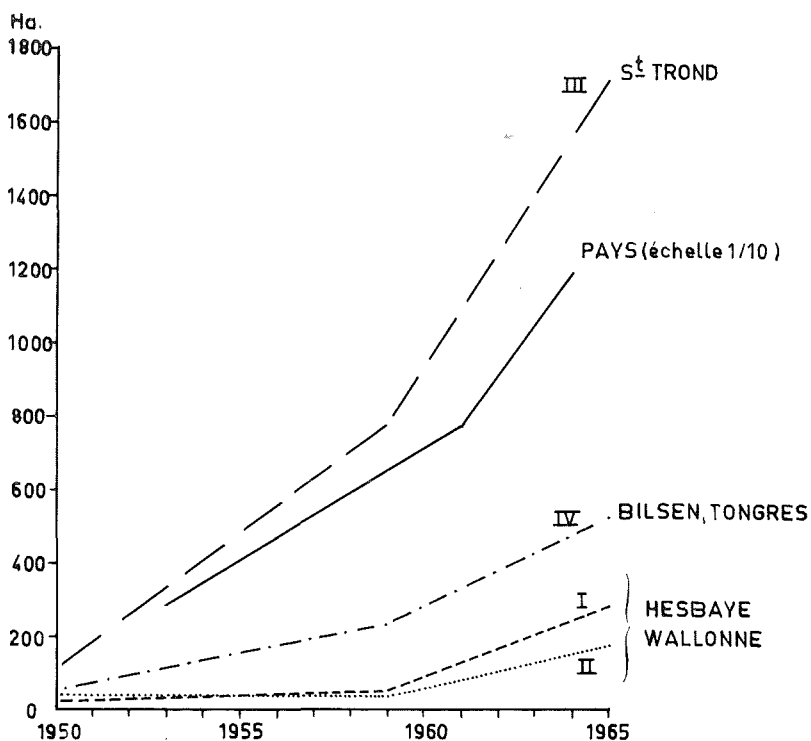


FIG. 1 — Évolution des superficies de basses tiges (cantons).

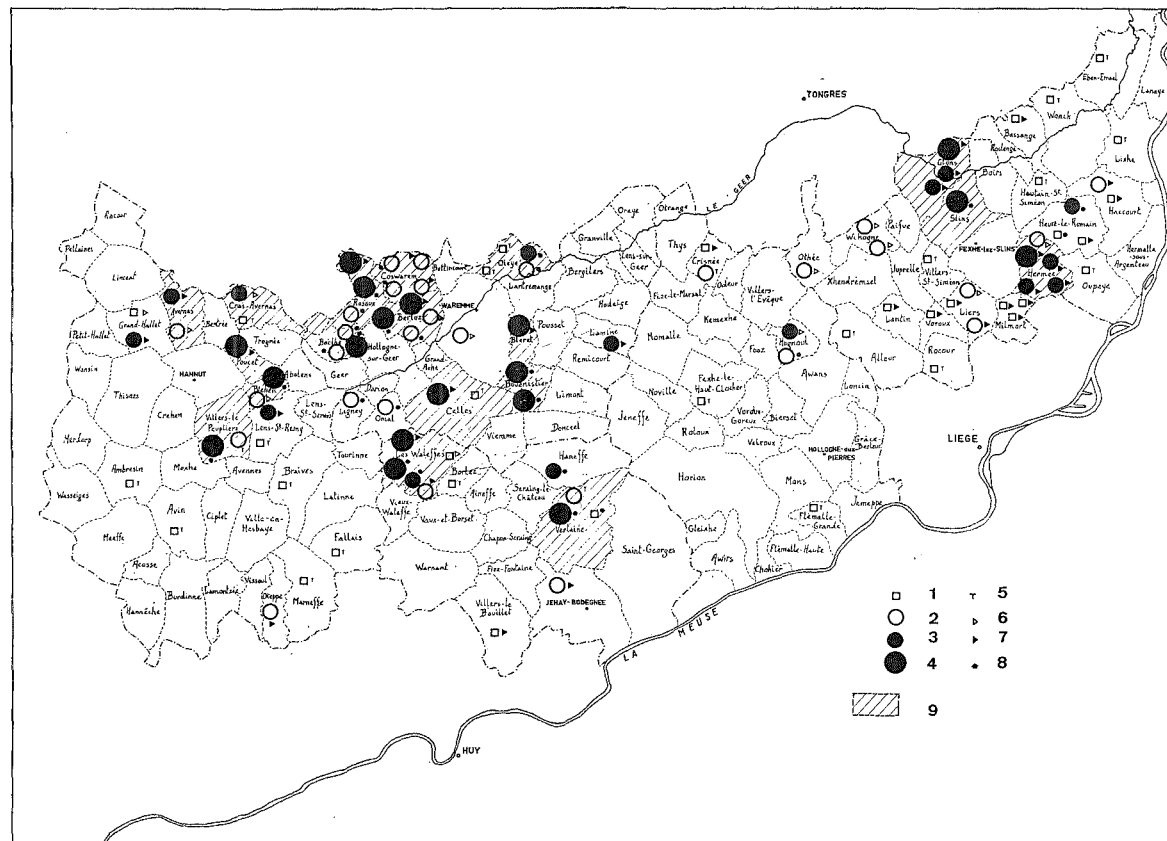


FIG. 2 — Répartition en Hesbaye des vergers à basses tiges (1966).

1. Moins de 2 ha. — 2. De 2 à 5 ha. — 3. De 5 à 10 ha. — 4. 10 ha. et plus. — 5. Ouvrier, employé, divers. — 6. Arboriculteur professionnel. — 7. Fermier. — 8. Marchand de fruits, propriétaire terrien, société fruitière. — 9. Communes où les vergers à basses tiges occupent plus de 10 ha.

EVALUATION POUR 1966

Classes	Superficie en %	Nombre d'exploit
< 2 ha	< 10 %	30 %
2 à < 5 ha	≈ 20 %	30 %
5 à < 10 ha	≈ 20 %	20 %
≥ 10 ha	> 50 %	20 %

Certaines classes sociales ont vu dans ce nouveau type de verger, à haute rentabilité, une occasion d'investissements intéressants. C'est leur action qui explique le développement rapide de ces cultures. L'enquête sur le terrain nous a montré en effet ce qui suit.

1) *Au point de vue profession des propriétaires des vergers.* — 60 % sont des fermiers (35 %), des horticulteurs professionnels ou des marchands de fruits, c'est-à-dire des gens directement intéressés, par leur profession, à la culture fruitière. 20 % sont des propriétaires terriens ou des marchands divers qui ont des liens étroits avec le milieu campagnard (anciens propriétaires terriens devenus marchands d'engrais, de tracteurs..., sortis du milieu).

20 % sont des ouvriers, des employés; à ce groupe, on peut ajouter un médecin, un industriel, un pharmacien...

Bref, les vergers sont possédés par un milieu qui reste en relation avec la campagne. Ce fait doit être considéré comme normal : la culture fruitière n'est pas facile, il faut savoir soigner la terre, s'occuper des fruits... et habiter à peu de distance du verger pour empêcher les vols ou procéder aux pulvérisations (10 à 20 par an), installer des pots à mazout quand il y a danger de gel...

2) *Au point de vue mode de gestion des vergers.* — La presque totalité des vergers est possédée et exploitée plus ou moins directement par le propriétaire. Cependant plusieurs modes de gestion sont possibles.

a) Une soixantaine d'exploitations sont directement entretenues par leur propriétaire : la moitié appartient à des fermiers, le quart à des arboriculteurs professionnels ou des marchands de fruits, le reste à des rentiers et divers marchands. A de rares exceptions ce sont des propriétés assez petites ainsi que le montre le tableau suivant.

Classes d'exploitations	< 2	2 à < 5	5 à < 10	≥ 10
Nombre d'exploitations	26	20	10	5

(1) Service provincial d'Agriculture, Liège.

b) Une quinzaine d'exploitations ont un chef de culture. Ce chef de culture habite près de l'exploitation et l'entretient mais il ne la loue pas; c'est seulement un régisseur professionnel. Ce régime est celui des grandes propriétés (Voir tableau suivant).

Classes	2 à < 5	5 à < 10	10 à < 20	≥ 20
Nombre	2	3	4	4

Ces exploitations appartiennent à de gros propriétaires terriens (60 %), à des sociétés fruitières (20 %) et à des propriétaires habitant la ville (un médecin, un industriel, un professeur : 20 %).

c) Une dizaine (ou moins) sont sous un régime de contrat particulier. Le plus fréquent est celui qui lie un fermier et un marchand de fruits : le fermier apporte la terre, le matériel agricole, une partie de la main d'œuvre; le marchand fait soigner les arbres, s'occupe de la récolte et de la vente des fruits. Le bénéfice est partagé entre les deux contractants.

Une remarque : même quand il s'agit d'une exploitation en faire-valoir direct, il est fréquent de voir louer les services de spécialistes pour la taille des arbres, l'épandage des insecticides, voire pour la récolte des fruits.

Au total, on peut conclure qu'en Hesbaye wallonne, le développement actuel des basses tiges, aidé par le gouvernement au départ, est dû à un investissement de gros fermiers, de propriétaires terriens importants et de marchands de fruits.